

PLAN DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE – 2022/2023

Plan travaillé en cellule de continuité pédagogique le 4/11/2022

Plan présenté et adopté par le conseil pédagogique le 7/11/2022

Plan soumis à la CHS le 15/11/2022

Plan présenté au CA du 22 novembre 2022

1. La cellule de continuité pédagogique locale

La cellule est portée à la connaissance de la communauté éducative. L'adresse mail de contact ainsi que le plan de la continuité pédagogique sont consultables sur le site internet du lycée. Elle a vocation à se réunir dès lors que l'académie décrète l'état de crise, et à ce titre, autant de fois que nécessaire pour optimiser le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Adresse mail de contact	ent.9740910w@ac-reunion.fr
-------------------------	--

2. Mise en œuvre en cas de crise

Les prises de décisions :

Les différentes modalités de mise en œuvre de la continuité pédagogique sont au préalable travaillées en cellule de crise, en conseil pédagogique et CHS, autant de fois que nécessaire selon l'évolution de la crise et les consignes de la préfecture et rectorat. Les applications utilisées restent à l'appréciation de l'établissement dans le respect de la RGPD.

Formations/informations et matériels :

L'ensemble de la communauté éducative est formé à l'utilisation de ZOOM avec rappel de la RGPD. Aucune donnée personnelle ne doit transiter par l'application.

Toutes les salles sont équipées de vidéoprojecteur, ordinateur et connexion internet ce qui permet de maintenir les cours avec ou sans élèves présents, dans les mêmes salles prévues à l'EDT.

De même, si le nombre de cours est réduit selon le niveau des classes : 2de, 1^{ère} ou tle, les cours sont maintenus sauf exception, aux mêmes créneaux horaires ce qui facilite les modalités pour faire l'appel et la possibilité pour les parents de continuer à consulter PRONOTE.

L'établissement a fait l'inventaire des matériels disponibles et prévu l'achat de produits informatiques supplémentaires pour optimiser cette continuité pédagogique tant pour les personnels que les élèves : prêts d'ordinateurs, de caméras, casques, visualiseurs, etc.

Pour les prêts, l'enregistrement se fera sur un cahier, au service informatique pour les enseignants et une convention sera à signer pour les élèves.

L'enquête concernant l'équipement des élèves est en cours. On n'hésitera pas à interpeller la Région pour une participation à un abonnement internet.

Les enseignants disposent des coordonnées de leurs élèves par le biais de PRONOTE pour les contacter.

3. Modalités des cours à distance

- Si l'enseignant est en distanciel et la classe en présentiel :

Les cours se font en synchrone c'est-à-dire que le professeur fait cours à ses élèves en visioconférence. Les élèves sont dans leur salle de classe surveillés par un AED ou assistant d'éducation ;

- Si la classe est en distanciel :

Les cours se font en synchrone et asynchrone. Les EDT ont au préalable étaient revus et réduits. Lorsque l'élève n'est plus en visioconférence et conformément à son EDT, il travaille en autonomie (asynchrone) en tenant compte des cours et devoirs mis à sa disposition sur PRONOTE ou à récupérer à la loge du lycée ou encore disponible dans un magasin de reprographie. Les élèves se connectent grâce à un lien disponible par discipline, sur PRONOTE ;

- Si une partie des élèves est en distanciel :

Les cours sont donnés en hybride. Une partie de la classe en présentiel et les élèves qui ne peuvent assister aux cours reçoivent une invitation pour participer à la classe en visioconférence.

- Prise en charge des élèves à besoin particulier:

Le professeur référent ULIS, aura un EDT revu afin d'optimiser la prise en charge des élèves en grosse difficulté. Les cours pourront se dérouler en synchrone et asynchrone mais pas en hybride.

- Prise en charge des élèves des élèves en difficulté :

Les assistants pédagogiques et les AED, auront un EDT en lien avec les disponibilités des élèves concernés. Ils pourront ainsi les aider soit en tout petit groupe de 2 ou 3 élèves voire en individuel. Cela en distanciel et présentiel.

Fait le 10 novembre 2022

La Provisseure
Isabelle DUFOURG